

29 SEP. 2023 29 SEP. 2030

Bureau du Courrier Bureau du Courrier

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

de METPARK - Séance du 27 septembre 2023 (convocation du 13 septembre 2023)

Aujourd'hui vingt sept septembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, Mme Brigitte TERRAZA

La séance est ouverte

AFFAIRE 2023/05/08P

MARCHE 2022SE009 ENTRETIEN DES LOCAUX : AVENANT N° 3

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Par délibération n° 2022/04/08P en date du 22/06/2022, le conseil d'administration a autorisé la signature du marché d'entretien des locaux avec l'entreprise ELIOR pour un montant total de 1.954.450,38€ HT composé :

- d'une tranche ferme pour un montant global et forfaitaire de 1.912.911,84€ HT,
- de deux tranches optionnelles pour un montant prévisionnel de 41.538,54€ HT.

Les deux tranches optionnelles qui concernent les parcs Amédée Saint Germain phase 2 et Amplitude n'ont pas été affermies car ils n'ont pas été encore livrés.

Par ailleurs, des prestations ont été ajoutées à la tranche ferme via deux avenants qui portent le montant de cette tranche à 2.006.332,88€ HT correspondant à une augmentation de 4,8 %.

Le présent avenant n° 3 concerne l'augmentation de 2,5 % du montant de la tranche ferme le portant à la somme de 2.056.491,20€ HT représentant une hausse cumulée de 7,5 %.

Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 12/09/2023 qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 septembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT